

Appel à candidature pour l'inscription dans le catalogue des organismes – diagnostiqueurs pour le programme Parcours Sud Industrie 4.0 Carbone

1 – Contexte

La Région Sud Provence Alpes-Côtes d'Azur et RisingSUD ont lancé le programme, **Parcours Sud Industrie 4.0 Carbone**, visant à accompagner la transformation des TPI-PMI régionales vers une industrie performante et durable.

Ce programme fait suite au Parcours Sud Industrie 4.0, dans ce nouveau programme, l'objectif est de viser **100 TPI-PMI par an à compter de juin 2023**. Cet accompagnement s'effectuera avec un financement régional axé uniquement sur la réalisation de diagnostics et réalisation de feuilles de route IdFu/TEE et sur l'aide à la décision aux choix de l'accompagnement identifié lors du diagnostic ; ce dernier restant ensuite à la charge de l'entreprise.

RisingSUD a mandaté le Groupement Régional pour une Performance Durable pour la coordination des diagnostics, relatifs aux 3 secteurs industriels du territoire ci-dessous :

Lot 1 : Métallurgie, mécanique industrielle

Lot 2 : Chimie / Cosmétique / Parfumerie

Lot 3 : Autres industries manufacturières

Cet appel à candidature est lancé par le mandataire du groupement : TEAM Henri-Fabre afin de répertorier les organismes en mesure de réaliser les diagnostics.

2 – Méthodologie et process diagnostic

Extrait du cahier des charges pour le Volet 2 du programme PSI 4.0 Carbone, objet du présent appel à candidature :

Volet 2 : Réalisation des diagnostics et construction des feuilles de route de transformation

Réalisation d'un diagnostic pour les 100 entreprises intégrant PSI 4.0 Carbone réparties entre les 5 lots. L'objectif principal de PSI 4.0 Carbone étant de mettre rapidement l'entreprise en mouvement et de calibrer une offre d'accompagnement précisée dans le cadre du volet 3.

Ce volet comprend donc :

- Sur la base des 6 leviers de compétitivité de l'Industrie du Futur, et en intégrant les enjeux de la transformation écologique et énergétique et de la décarbonation comme levier de performance industrielle, **la réalisation d'un diagnostic Industrie du Futur/TEE** permettant l'établissement d'une feuille de route de transformation. Ce diagnostic « flash » n'excèdera pas 3 jours (un exemple de format de diagnostics se trouve en annexe 4).

- Pour toutes les entreprises engagées dans PSI 4.0 Carbone, **l'élaboration d'une feuille de route de transformation Industrie du Futur/TEE** précisant l'ensemble des actions que

l'entreprise devra conduire pour améliorer sa performance industrielle et devra également intégrer les enjeux de la transformation écologique et énergétique des process et procédés de production industrielle (efficacité énergétique, décarbonation industrielle, écoconception, économie circulaire, circuits courts, mutualisation, réduction des pollutions, etc.).

- La feuille de route hiérarchisera ces actions, en accord avec le chef d'entreprise, et précisera en le justifiant, l'action prioritaire à mettre en œuvre ainsi que les leviers de l'Industrie du Futur associés.
- La feuille de route précisera également l'identification des investissements à réaliser
- Un seul diagnostic - feuille de route normé sera utilisé afin d'homogénéiser l'ensemble des diagnostics, faciliter la lisibilité et permettre une analyse globale des besoins identifiés pour les entreprises.

Pour rappel, le Groupement a remporté 3 lots et l'objectif est de l'ordre de 75 entreprises par an.

La méthodologie de diagnostic IdFu/TEE est en cours de consolidation par le Groupement. Elle est basée sur la méthodologie « diagnostic flash » déployée pour les diagnostics IdFu réalisés dans le cadre de Parcours Sud Industrie 4.0 de 2020 à 2023, complétée d'une approche T2E. Il est convenu qu'un seul diagnostic sera adressé aux entreprises et qu'un seul organisme intervienne pour réaliser les 2 volets : IdFu et TEE. Pour cela, une formation spécifique pour le volet T2E sera dispensée auprès des organismes.

3 – Prérequis et obligation pour l'organisme

Prérequis :

- Maîtriser la méthodologie des diagnostics flash IdFu réalisés dans le cadre de Parcours Sud Industrie 4.0
- Être basé dans la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur

Obligations :

- Assister au kick-off consultants / journée de formation « diagnostic PSI4.0 Carbone » qui aura lieu **le 06 septembre de 9h à 17h chez TEAM Henri-Fabre à Marignane (13)**.
- Respecter la charte déontologique d'intervention (à signer lors du kick-off)
- Respecter le cadre tarifaire (1000€ HT/jour) et administratif du marché Parcours Sud Industrie 4.0 Carbone.
- Respecter les délais de réalisation de diagnostic et de restitution des livrables.

Pour de plus amples informations sur le programme, cliquer [ici](#).

Ce catalogue est une liste de prestataires à disposition des PMO du Groupement leur permettant d'appairer la PMI vers l'organisme qui aura la charge du diagnostic.

Ce catalogue est valable pour 1 an, reconductible.

Ces organismes, pourront être, à titre indicatif :

- Des bureaux d'études, cabinets de consultants ;
- Des consultants indépendants

4- Conditions de dépôts de candidature

L'organisme qui souhaite être inclus dans le catalogue des organismes diagnostiqueurs Parcours Sud Industrie 4.0 Carbone doit remplir **le formulaire de demande en annexe** et l'envoyer **avant le mercredi 23 août 2023 à 12h** via e-mail à l'adresse : justine.martin@team-henri-fabre.com

L'objet de l'email sera : « **Appel à candidature pour l'inscription dans le catalogue des organismes diagnostiqueurs PSI 4.0Carbone** ».

Pour plus d'informations, veuillez contacter la personne mentionnée ci-dessus.

Une confirmation de bonne réception de la demande sera adressée à chacun des destinataires.

Vous serez notifié de la réponse **le jeudi 31 août 2023** par retour de mail, si celle-ci est positive, nous vous ferons parvenir une invitation à la formation citée plus haut.

Chaque candidature sera examinée du point de vue de :

1. L'existence de l'organisme candidat
2. La maîtrise du référentiel IdFu de l'AIF
3. La neutralité vis-à-vis d'une expertise technique ou d'une solution
4. La capacité de réactivité à intervenir
5. Les références en termes de diagnostics PSI 4.0
6. L'appartenance à d'autres Organisations/Pôles de compétitivité/Commissions

Si toutes les conditions sont satisfaites, l'organisme sera inséré dans le catalogue des organismes-diagnostiqueurs

Une 1ère version du Catalogue sera publiée à la fin du mois d'août. Par la suite, le catalogue sera régulièrement mis à jour.

L'intégration au catalogue des organismes-diagnostiqueurs n'engage pas une obligation du groupement de fournir des missions aux organismes.

5 – Confidentialité et protection des données

Cet Appel est soumis à la responsabilité exclusive des membres du Groupement. RisingSUD et la Région Sud ne pourront être tenues pour responsables en cas d'utilisation impropre des informations contenues dans le présent document.

Les partenaires s'engagent à évaluer toutes les demandes de façon objective, sans demander ni recevoir des explications ou des informations supplémentaires. Le seul document utilisé pour l'évaluation est le formulaire de demande envoyé via e-mail (annexe).

TEAM Henri-Fabre et les membres du Groupement déclinent toute responsabilité à l'égard de toute personne qui aura subi un dommage, une perte, des dépenses de quelque nature que ce soit suite à sa participation ou à son engagement dans le cadre du présent Appel.

TEAM Henri-Fabre et les membres du Groupement ne pourront être tenus pour responsable à l'égard de toute personne physique ou juridique, en cas d'informations manquantes, inexactes, erronées, omises, ou de déclaration trompeuse contenue dans tout type d'information après la date de publication de ces mêmes informations.

Formulaire de candidature pour le catalogue des organismes diagnostiqueurs PSI 4.0 Carbone

Données générales

Nom :

Statut juridique et numéro SIRET :

Adresse du siège :

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Représentant légal / Entrepreneur indépendant :

Année de création/démarrage des activités : _____

Comment avez-vous connu le dispositif ?

Avez-vous réalisé des diagnostics IdFu dans le cadre de PSI 4.0? Si oui détaillez :

Dans quel(s) département(s) pouvez-vous intervenir ?

Êtes-vous adhérent ou appartenez-vous à un Pôle de compétitivité / Clusters / Commissions ? si oui le(s)quel(s) ?

Dans quels délais pouvez-vous intervenir auprès d'une entreprise ? Justifiez (sous réserve de disponibilité de l'entreprise)

Autre information que vous souhaiteriez nous porter à connaissance :